

Vœux de Maire 2024 (Éléments de langage)

Bonjour à chacune et chacun d'entre vous et merci pour votre fidélité à ce traditionnel rendez-vous des vœux pour une année qui s'annonce sportive.

Elle sera effectivement sportive au sens propre, puisqu'elle est olympique.

C'est le sens de notre carte de vœux qui est un clin d'œil aux différentes manifestations programmées par les 5 communes du SIZOV pour les enfants de nos écoles primaires sur le nouvel espace sportif de l'ASPTT à Montbonnot.

Mais elle sera aussi sportive au sens figuré, et vous allez comprendre pourquoi au fil de mon intervention...

La soirée des vœux est un temps fort dans la vie sociale d'une commune face au recul de l'État nation, surtout dans une période où le « vivre ensemble » n'est devenu qu'une périphrase hypocrite et vide de sens, qui cache mal les égoïsmes et l'installation des différents communautarismes.

Je voudrais donc adresser des remerciements à tous ceux qui donnent de leur temps ou ont embrassé une carrière au service du commun en commençant par les élus qui m'accompagnent dans cet engagement public.

Tous les élus, les 29, quelles que soient leurs fonctions, car nous avons réussi ensemble, dans cette mandature, à faire en sorte que la minorité ne soit pas une opposition, mais devienne, au fil des jours, une composante pleine et entière de votre conseil municipal et participe sereinement aux débats et aux décisions, pour le plus grand bien de notre commune.

Cette intelligence collective est à souligner et mérite un hommage, surtout dans une période où, au niveau national, les effets d'annonce et les polémiques dérisoires éclipsent les sujets essentiels !

Je veux également remercier l'ensemble des agents de la collectivité et le directeur général des services Julien RIVAIL, car les élus peuvent être motivés et engagés, avoir plein d'idées pour la commune, mais sans sherpas pour les mettre en œuvre, ils sont comme l'albatros du poème de Charles Baudelaire...

Je veux également remercier le vice-président du CCAS, Claude FAGES ainsi que l'ensemble des bénévoles qui l'accompagnent, à l'écoute et au service de nos anciens et de ceux d'entre nous que les accidents de la vie ont rendus plus fragiles.

Je ne saurais oublier tous ceux qui, en uniforme, protègent et servent notre République, je veux dire nos pompiers bénévoles, nos policiers municipaux et nos gendarmes.

Cette soirée des vœux 2024 est le mi-temps de notre mandature. Elle ouvre la période du bilan de mi-mandat. C'est un document en préparation qui sera dans vos boîtes aux lettres en mars prochain, en supplément du journal municipal « Le Lien »

Je ne vais donc rien commenter ce soir du bilan des trois premières années de cette mandature...

Par contre, dans une société où la communication a euthanasié l'action, alors que le règne de l'anecdotique rend impossible les débats de fond et où les réseaux sociaux ne cessent de tirer la politique vers le bas, je veux rester fidèle à mes habitudes et je vais faire de la politique. Celle que j'aime. Celle que la lecture des œuvres du général De Gaulle m'a enseignée et qu'il définissait ainsi – je le cite – « *la politique, quand elle est un art et un service, non point une exploitation, c'est une action pour un idéal à travers des réalités* ».

Je vais donc faire du concret et vous parler de réalités...

Vous allez d'ailleurs découvrir tout de suite qu'il y en a de très sympathiques, et d'autres très désagréables.

Je ne veux pas taire les réalités désagréables, car j'estime qu'il est du devoir d'un élu de dire et d'assumer les réalités, toutes les réalités, et surtout de rendre à chacun sa part de responsabilité.

Commençons par les réalités sympathiques :

Nous avons programmé l'assistance à maîtrise d'ouvrage et l'étude l'an dernier de la mise en place de la vidéo protection. Elle sera concrètement opérationnelle en 2024, autour de l'Espace AGORA, autour du stade François Régis Bériot et des jeux pour enfants, ainsi qu'au hameau de Clos Mars et celui de La Bâtie.

L'ensemble des bâtiments publics sera également mis sous alarme car nous devons ouvrir les yeux sur les réalités qui affectent le quotidien avec le développement de la délinquance.

Les travaux d'agrandissement de la crèche par une nouvelle salle d'évolution pour les grands seront réalisés ainsi que la protection thermique de certains bâtiments.

Les allées du cimetière du village vont être refaites.

De nombreux travaux dans les écoles sont programmés.

Le cheminement piéton des Maréchaux entre chemin de Pageonnière et la RD 1090 sera ouvert.

L'espace de jeux pour les jeunes enfants du stade Bériot va se voir complété par l'installation d'un City Park pour les adolescents et bientôt un PumpTrack... comme on dit en français...

Mais nous n'oublions pas les anciens pour autant...

Ainsi, la maison de retraite du Rozat que nous vendons à un bailleur social, est maintenant gérée par « Partage et Vie » et va entrer en travaux pour permettre d'accueillir 30 nouveaux lits, ce qui portera sa capacité d'accueil à 80 places.

Je ne vous parle pas de la salle des fêtes du Rozat dont vous pouvez observer l'évolution des travaux. Elle sera livrée aux associations à l'automne prochain.

La passerelle modes doux, au-dessus de l'autoroute, installée cet hiver, sera praticable au printemps et permettra aux habitants de La Bâtie et du Clos Mars de venir au village à pied ou en vélo, de manière sécurisée puisqu'en plus, le cheminement piéton sur Pré Diot sera prolongé.

Les travaux du nouveau centre des services techniques vont commencer, dans une formule architecturale la plus écologique possible, car il sera construit en « béton de site », équipé de panneaux photovoltaïques. Ce qui permettra aux agents territoriaux de rationaliser l'organisation du travail et aux élus, de mettre en vente les sites de l'Allée des Dauphins et du Fangeat pour amortir le coût des travaux.

Avec votre permission, je veux profiter de cette tribune pour adresser mes remerciements les plus chaleureux au président de la communauté de communes « Le Grésivaudan » car il a prêté une oreille attentive aux demandes du maire de Saint-Ismier...

La première demande : le terrain de foot tout défoncé, en dessous du collège, va être refait en synthétique, financé par la communauté de communes, et dès ce printemps, sera en libre accès aux adolescents qui voudront taper dans un ballon en dehors des jours et des heures d'utilisation par le collège.

La deuxième demande : dès lors que la directrice de la maison de retraite en a confirmé l'intérêt et manifesté le désir, la communauté de communes livrera un triporteur pour promener les résidents en fauteuil ou ceux handicapés par le grand âge sur tous les chemins du village et sur les berges de l'Isère, comme tout le monde, et donc les intégrer pleinement à la vie commune. Par contre, je recherche des pilotes bénévoles pour pédaler et faire avancer la machine... rassurez-vous, elle est à assistance électrique.

Les réalités désagréables

La première réalité désagréable

Nous avons une collectivité en excellente santé financière.

Cependant, les ponctions financières par l'État du Fond de Péréquation des ressources Communales et intercommunale sur notre budget est intervenue à hauteur de 250.000 euros par an sous prétexte que les habitants de la commune à un potentiel fiscal élevé.

L'inflation additionnée à l'augmentation des coûts des matériaux, de l'énergie, de l'augmentation des coûts de l'alimentation dans nos cantines, sur fond de guerre entre la Russie et l'Ukraine et entre Israël et le Hamas font que l'augmentation de nos recettes est très loin de compenser celle de nos dépenses.

Nous observons ainsi un resserrement drastique de nos capacités d'épargne, à un point tel que pour la première année depuis que notre équipe est en responsabilité, cette épargne ne couvre pas la totalité de nos obligations de transfert de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Nos charges de fonctionnement augmentent de 11% alors que nos recettes régressent.

La masse salariale va augmenter mécaniquement de 8,5 % suite à des obligations légales imposées par l'État aux collectivités territoriales.

Pendant l'année 2022 des efforts importants ont été faits pour réduire les dépenses de 8 %, mais cet exercice a atteint ses limites et ne pouvait être maintenu sur 2023 sans remettre en cause les services à la population.

Cet effort de réduction sera encore plus dur, voire impossible à tenir en 2024.

Pour autant, dans le contexte d'inflation qui frappe les ménages, nous n'augmenterons pas la fiscalité communale en 2024.

Cependant, je crains de devoir augmenter le coût de facturation des services à la population ? ou de supprimer des services ? ou d'augmenter les impôts communaux en 2025 ou 2026 ?

Mais j'avoue être très inquiet pour l'avenir et surtout très en colère car il ne me reste que le seul débat face aux décisions d'un État de plus en plus néo-libéral qui se targue de baisser les impôts et condamne les maires à augmenter ceux des communes pour sauver les services publics.

Un État disruptif et cynique qui porte la dette publique à 44.850 euros par français et étrangle financièrement les collectivités locales en se donnant des airs vertueux.

La deuxième réalité désagréable :

Nous avons été élus au mois de mars 2020, sur la base d'un programme clair, murement réfléchi, en pleine connaissance des capacités financières de la commune, des réalités juridico administratives et des lois de la République.

Le 22 août 2021, c'est-à-dire 17 mois plus tard, la loi *Climat et résilience*, votée par l'assemblée nationale, a fixé d'atteindre l'objectif de « zéro artificialisation nette des sols » en 2050, avec comme objectif intermédiaire la réduction de moitié de la consommation foncière dans les dix

prochaines années 2021-2031 sur la base de ce qui a été consommé par la commune sur la période 2011-2021.

Cette loi nouvelle intervient donc après la date où nous avons engagé la révision de notre Plan Local d'Urbanisme et malheureusement s'impose à nous.

Une loi qui, au nom de l'intérêt supérieur de la transition écologique, opère une dépossession sans précédent des pouvoirs d'urbanisme du maire, conquête majeure des lois de décentralisation de 1982 et 1983

Nous avons parfaitement conscience que les sols remplissent de nombreuses fonctions écologiques essentielles, comme le stockage du carbone et la préservation de la biodiversité et qu'ils doivent être préservés, il n'est donc pas question pour nous de remettre en question la pertinence de la loi.

Je souhaiterais simplement que les petits hommes gris du haut clergé politico-administratif qui appliquent la loi sans nuance et sans discernement, méditent la Lettre de l'apôtre Paul aux Corinthiens, laquelle enseigne que « *la lettre tue, l'esprit vivifie* ». Ce qui revient à dire qu'obéir à la lettre d'une loi et en violentant l'esprit, c'est sortir de la liberté pour tomber dans l'esclavage.

Malheureusement, je crains que les petits hommes gris n'aient pas lu la Lettre de Saint Paul aux Corinthiens ...

Ce qui a d'énormes conséquences pour nous, car pour pouvoir répondre à notre engagement de révision du PLU et développer le secteur des Grandes Vignes, déplacer l'école de la Poulatière vieillissante et énergivore, aménager ISIPARC 2 pour accueillir des emplois, et construire des logements à prix abordables nécessaires à l'équilibre démographique de la commune, nous avons besoin de consommer 27 hectares, or cette loi votée après notre engagement nous autorise à ne consommer que 10 hectares...

Je ne peux accepter pour demain un urbanisme de tableau Excel géré par les fonctionnaires de l'État. Le politique, démocratiquement élu, doit retrouver ses droits et prérogatives et ne peut accepter sans négociation une loi initiée par une « convention citoyenne » et contestée par l'association des maires de France, et le Sénat qui représente les collectivités territoriales.

Face à cette impasse, le conseil municipal à l'unanimité des 29, j'insiste sur l'unanimité au cas où un jour, un dissident, combattant de la vingt-cinquième heure viendrait nous expliquer qu'il n'était pas d'accord, et aurait fait différemment....

A l'unanimité donc, nous avons décidé d'aller jusqu'au bout du projet de notre révision du PLU, au risque d'entrer en conflit avec l'État qui doit approuver celui-ci, lorsqu'il aura été voté en 2025.

La troisième réalité désagréable, et non la moindre :

La loi de Solidarité et Renouvellement Urbain adoptée le 13 décembre 2000 vise à recréer un équilibre social dans chaque territoire et à répondre à la pénurie de logements sociaux. Ce qui en soi est un objectif plus que louable, car le droit au logement est un droit fondamental que j'entends promouvoir.

Cette loi impose aux communes de plus de 3.500 habitants, appartenant à une agglomération de plus de 50.000 habitants, comprenant au moins une commune de plus de 15.000 habitants --- ce qui est le cas de Saint-Ismier --- d'avoir 25% de logement sociaux.

Ce qui n'est pas notre cas puisque nous n'en avons que 11%. Nous sommes donc au regard de cette loi une commune carencée.

Pour toute commune carencée, tous les trois ans, le maire est reçu par une commission présidée par le préfet et doit rendre compte du nombre de logements sociaux qu'il a construit et expliquer pourquoi il n'a pas atteint les 25% de logements sociaux proportionnellement au parc résidentiel.

Nous n'avons jamais refusé de construire des logements à prix abordable, je l'ai toujours expliqué dans les conseils de quartier, même si je sens parfois de votre part une certaine réserve, voire de la réticence pour certains.

En réalité, nous n'avons pas de foncier public disponible pour construire, et nous entendons conserver une juste progression des équilibres pour accueillir dignement les populations et avoir une vraie mixité sociale et non pas des ghettos...

Jusqu'à ces dernières années, je me faisais « tirer les oreilles » par le préfet, mais devant notre bonne foi, les choses se passaient bien car nous investissions pour améliorer les aménités qui accompagnent les programmes de logements sociaux et nous n'avions donc pas d'amende à payer tout en aménageant la commune.

Depuis trois ans, l'État a durci la lecture de « la bonne foi du maire », ainsi, en 2021 nous avons payé une amende de 407.000 euros, 445.000 euros en 2022, 320.000 euros en 2023, et nous avons dû par sens des responsabilités, provisionner une somme de 400.000 euros pour 2024. Soit un total de plus de 1 million et demi d'euros en 4 ans qui repartent dans les caisses de l'État, alors que nous sommes toujours incapables d'offrir du foncier public aux bailleurs, puisque nous n'avons pas de terrains propriété de la commune assez grands pour construire des immeubles ...

La dernière fois que j'ai été convoqué par le préfet devant cette commission pour rendre compte de ce que nous avons livré sur la période 2020-2022, les échanges ont été âpres mais courtois... Et contre toute attente le 17 Novembre est arrivé en mairie un arrêté pris par l'État, à la demande d'une commission régionale présidée par la préfète de Région.

Un arrêté par lequel le préfet de l'Isère me retire le droit de signer les permis de construire pour les constructions collectives à partir de 5 logements, dans les zones U et Au de notre PLU, à partir du premier mars 2024, et ce pour une période 3 ans...

Or, la responsabilité du maire de signer les permis de construire est un acte politique fondamental qui lui a été donné par les lois de décentralisation de 1982 et 1983 et qui permet l'expression démocratique des attentes d'une population en ce qui concerne l'évolution de leur environnement urbain, social et paysagé ! Ce n'est pas aux petits hommes gris de décider de l'urbanisme souhaité par les Ismériens !

Dans un premier temps, sous le coût de l'indignation, j'ai songé à démissionner.

En même temps, je sais que l'indignation est la nouvelle forme de la vertu contemporaine, mais je crois cependant que ce n'est pas avec l'indignation que l'on construit une politique et que l'on assume ses responsabilités, mais avec le courage, la détermination et la lucidité.

C'est d'ailleurs le message que nous délivre La Boétie par son « Discours sur la servitude volontaire » *« tout pouvoir ne vit que de celui qui s'y résigne »*

Je n'ai donc pas l'intention de me résigner.

Aussi, après quelques nuits de mauvais sommeil et d'échanges avec le bureau des adjoints, j'ai décidé de me battre, de manifester notre désapprobation d'une situation ubuesque et inacceptable et d'aller devant le tribunal administratif pour contester cet arrêté du préfet, voire saisir le Conseil Constitutionnel.

L'arrêté du préfet est donc aujourd'hui entre les mains de notre cabinet d'avocats.

Je pense que vous comprenez maintenant pourquoi cette année olympique sera aussi sportive sur un plan politique, car nous allons devoir faire face à ces trois réalités désagréables qui se conjuguent entre elles :

Des difficultés financières aggravées par des amendes qui nous empêchent de pouvoir acheter des terrains pour construire du logement social, alors que pendant ce temps des maisons sortent de terre, ce qui dégrade le pourcentage de logements sociaux, aggrave la carence et accroît les pénalités financières auxquelles nous sommes condamnés, et de surcroît, auxquelles s'ajoute l'impossibilité de dégager du foncier dans notre PLU pour construire des logements sociaux à cause de la loi ZAN qui nous est tombée sur la tête, un an et demi après notre élection.

Cela s'appelle un cercle vicieux qui nous condamne à devoir abandonner le réaménagement du carrefour des Pins qui est pourtant très dangereux, à reporter à des jours meilleurs l'extension de la médiathèque devenue trop petite, la réfection des voiries en mauvais état telles que Ribotière et Ray Buisson, et n'être pas certains de pouvoir déplacer l'école de La Poulatière pour rééquilibrer l'offre de service aux familles en termes de secteur scolaire.

Les petits hommes gris sont en train de bafouer le principe constitutionnel de libre administration des communes, en baissant les dotations aux collectivités, en infantilisant les élus locaux en fléchissant leurs accès aux subventions d'investissement et en ne compensant pas à l'euro près la perte de recette que les réformes de l'État leur imposent.

Il était déjà tout à fait incivique que l'effort fiscal communal ne porte plus que sur les propriétaires avec la suppression démagogique de la taxe d'habitation qui crée deux catégories de citoyens devant l'impôt communal.

Il devient maintenant insupportable que les choix démocratiques d'un projet soient confisqués par des lois appliquées sans nuance et sans discernement dans un dialogue de sourd.

Mais je ne baisserai pas les yeux, je ne baisserai pas les bras devant le supplice du garrot.

Je veux que la voix de nos concitoyens soit entendue.

Alors, tous ensemble, bousculons les choses, reprenons le pouvoir, revenons aux fondamentaux de notre imaginaire, à l'esprit de conquêtes du Conseil National de la Résistance, à la souveraineté des services publics et à la libre administration des communes, ces petites Républiques qui façonnent le sentiment d'appartenance, produisent des services publics de qualité, apportent une réponse immédiate et de proximité aux habitants, quand les services déconcentrés de l'État s'éloignent de plus en plus.

C'est le vœu que je formule pour 2024.

Au nom du conseil municipal et en mon nom propre je vous présente tous nos vœux de bonheur et prospérité pour cette année olympique !

Bonne année Saint-Ismier !

Je vous remercie pour votre attention.

Henri Baile (Seul le prononcé fait foi)